



1

Jours

Les collectivités et le contrat d'assurance

dans SECTEUR PUBLIC - GESTION ET ORGANISATION / Réf : PUBLI-GEOR-01

Objectifs de la formation

- Identifier les difficultés des relations avec les assureurs
- Anticiper les problèmes dès la préparation du marché
- Mettre en place un management efficace en la matière

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Examiner le contexte de la complexité de la relation collectivités/assureurs

- La passation des marchés d'assurance
- Démarche préalable : le diagnostic des contrats en cours et des risques
- La rédaction du cahier des charges : une rédaction ciblée pour éviter les contentieux
- L'estimation de la valeur du marché et le calcul du montant du marché
- L'allotissement

2. Identifier les procédures applicables aux marchés d'assurance

- L'exécution du contrat d'assurance
- Les marges de manoeuvre des collectivités
- Hypothèses de conflits entre l'assureur et la collectivité

Après-midi

3. Examiner la procédure d'expertise et le rôle de l'expert



- Expertise après sinistre
- Le calcul de l'indemnité
- Le mandatement de l'expert

4. Établir une cartographie des risques afin de les limiter

- Finalités de la cartographie
- La cartographie comme outil de management des risques
- Un mode opératoire en conduite de projet

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Agents en charge des dossiers d'assurance

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Les concepts théoriques seront dispensés par l'alternance de méthodes expositive et interrogative.
- Pour garantir une assimilation optimale, le formateur pourra également proposer des exercices pratiques.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.



- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

